



le divorce au maroc pour un mariage mixte

Par **Bentbeni59**, le **02/01/2012** à **20:12**

Bonsoir , je voudrais vous posez une question je suis française marié a un marocain , j'ai fait un mariage mixte et j'ai demandé le divorce j'ai un avocat , pour l'instant je né pas de nouvelle , la publication des bans a été faite dans la mairie de ma commune mais actuellement en mairie on me dit que je suis célibataire en France
Donc je voudrais savoir si je peut me marié avec un français sans être divorcé au maroc ???
Cordialement

Par **youris**, le **04/01/2012** à **23:15**

bjr,
vous êtes vous marié en France ou au Maroc ?
si le mariage n'a pas été transcrit en France, l'état-civil français l'ignore mais vous êtes bigame dans les faits c'est une situation qui risque un jour de vous compliquer la vie.
imaginez que votre mari demande la transcription de votre mariage marocain en France ou qu'il vive en France comme conjoint de français !
cdt